

SMIRTOM
DE LA REGION
DE L'AIGLE
61305 L'AIGLE CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	15
PRESENTS	11
VOTANTS	11

DATE DE LA CONVOCATION
1er juin 2022

OBJET

Délibération N°2022-27

AVENANT AU
CONTRAT DE
REPRISE DU
PAPIER AVEC
U P M

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères
de la Région de L'AIGLE

Séance du 8 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit juin à dix neuf heures, les membres du Bureau Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Ouen-sur-Iton sous la présidence de Monsieur Dominique NETZER, en session ordinaire.

Etaient présent(e)s :

Titulaires : Mesdames et Messieurs BERNARD, BOUILLAULT, COLLET, GANDAIS, GOUEDARD, GOUSSIN, HEBERT, JUSZEZAK, MATHIAS, NETZER, PINART.

Etaient absents excusés : Mmes et Mr ADOLF, BIGNON, BRIANCEAU, LEONARD.

Egalement présents : Mr ROUSSEAU, Mme MERCIER.

Monsieur COLLET Xavier a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur NETZER rappelle aux membres du bureau syndical que nous avons un contrat de reprise de papier avec UPM. Un avenant est nécessaire suite à la hausse des prix.

Les tarifs ont donc été revu et, après négociation, le nouveau tarif est fixé à 120 euros la tonne à partir de mai 2022.

A l'unanimité, les membres du bureau syndical valident le tarif à 120 euros la tonne à partir de mai 2022, et autorisent le président à signer l'avenant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Le Président du SMIRTOM

Dominique NETZER

